

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES – BASSIN 25 m TROPHEE « JACQUES CHARDONNEAU »			
	Compétition d'Animation	Lieu ANGERS Piscine JEAN BOUIN	25 m – 8 couloirs
	Samedi 16 novembre 2024		
	CATEGORIES : Toutes Catégories	Compétition par équipe (10 nageurs) par club	
	Proposition sur www.extranat.fr Du mardi 5 novembre 0 h 00 au mardi 12 novembre 23 h 59 Vos compositions de relais doivent être mises directement sur Extranat lors de vos engagements.		Tarif : 80 € par équipe
	Attention : Si le club n'a pas engagé ses nageurs et payé les engagements sur EXTRANAT avant la fermeture, les engagements ne seront pas pris en compte.		

Engagements & modifications d'équipes compléments d'information :

- Il est possible de modifier son ou ses équipe(s) sous Extranat jusqu'au mardi 12/11/24 minuit, tant que vos engagements ne sont pas validés. Seules les modifications de dernières minutes seront prises sur place le jour de la compétition pour faciliter le bon déroulement de la compétition

Mode de qualification & conditions d'accès :

- Les 16 premières équipes filles & garçons issues du classement d'après la concaténation des résultats des finales départementales et de la finale régionale de la saison 2023.
- 1 équipe maximum par club et par sexe.
- Obligation de participer à la poule régionale pour les équipes premières qualifiées
- Les éventuels forfaits sont à déclarer à la ligue régionale au plus tard pour le **18/10/24 MINUIT**, par mail à la Ligue régionale (en cas de forfait se référer à *l'annuaire fédéral*, concernant les modalités de participation des nageurs qui constituaient cette équipe la saison précédente) sauf s'il s'agit d'une équipe repêchée.
- Il sera procédé au remplacement des forfaits.

Epreuves :

- 10 **Épreuves individuelles** : 10 en dames et 10 en messieurs) 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages (*Classement au temps*)
- 3 **Épreuves de relais** (3 en dames et 3 en messieurs) 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre et 4 x 200 m nage libre (*Classement au temps*).

Programme :

1 ^{ère} REUNION samedi 16/11/24 matin	2 ^{ème} REUNION samedi 16/11/24 après-midi
Ouverture des portes : 8H15 – évacuation : 9H40 présentation des équipes : 9H45	Ouverture des portes : 14H15 – évacuation : 15H25 - début des épreuves : 15H30
10 x 50 LIBRE DAMES & MESSIEURS	4 X 200 LIBRE MESSIEURS
Épreuves des remplaçants sur 50 Libre D & M	Entracte 10 mn
Entracte 10 mn	200 DOS DAMES
100 DOS DAMES	100 DOS MESSIEURS
200 DOS MESSIEURS	200 BRASSE DAMES
100 BRASSE DAMES	100 BRASSE MESSIEURS
200 BRASSE MESSIEURS	400 LIBRE DAMES
100 LIBRE DAMES	100 LIBRE MESSIEURS
400 LIBRE MESSIEURS	200 PAPILLON DAMES
100 PAPILLON DAMES	100 PAPILLON MESSIEURS
200 PAPILLON MESSIEURS	200 4 NAGES DAMES
100 4 NAGES DAMES	100 4 NAGES MESSIEURS
200 4 NAGES MESSIEURS	Épreuves des remplaçants sur 100 au choix D & M
Entracte 15 mn	Entracte 15 mn
4 X 200 LIBRE DAMES	4x100 4 NAGES DAMES & MESSIEURS

Important : les remplaçants feront l'objet d'une compétition à part **NE PAS OUBLIER de les engager sous ExtraNat.**

Dispositions particulières :

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement national. La ligue fixe :

- Le nombre d'équipes en finales régionales en conservant l'exigence que la meilleure équipe de chaque club doit participer à la meilleure poule régionale
- L'organisation des poules géographiques et/ou par niveau est laissée à l'initiative des ligues selon les cotations des équipes, la saison précédente. Les meilleures équipes régionales doivent, à raison de deux équipes maximums par club, participer à la meilleure poule régionale.
- Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.
- Précision : la notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (dis- qualifications, abandon, forfait...).

Mode de participation

- Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre.
- Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

- En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.
- Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.
- En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés.
- Pour les championnats interclubs départementaux et régionaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transfères ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant à la grille du collectif national 18 ans filles ou du collectif national 19 ans garçons pour les seules épreuves concernées par la compétition (tableau ci-contre, tous bassins)

Règlement :

- Se référer à « Annuel Règlements 2024 »
- Particularité de la ligue de natation des PDL :

Positionnement des épreuves des remplaçants, sur la première réunion après les relais 10 x 50 libre (sur un 50 Libre) et sur la deuxième réunion après le 100 4 nages Messieurs (sur un 100 m au choix)

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 200 libre DAMES dans les 5 premières minutes du 2^{ème} entracte de la 1^{ère} réunion.

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 200 libre MESSIEURS jusqu'à 15h00

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 4 nages dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 2^{ème} réunion.

Récompenses :

- Coupe aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons au classement général
- Médailles aux 10 nageurs (ses) et au remplaçant des 3 premières équipes filles et garçons
- Le trophée « Jacques Chardonneau » sera attribué au 1^{er} club au classement général mixte (filles + garçons). Le trophée sera remporté définitivement par un club si celui-ci le remporte 3 années consécutives ou non.

Officiels :

- Obligation de fournir un officiel par équipe qualifiée

Forfait : 90,00 € par équipe après le 25/10/2024.

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES - BASSIN DE 25 M



Samedi 16 novembre 2024 – ANGERS - 8 lignes

LISTE DES EQUIPES QUALIFIEES

<u>FILLES</u>		<u>Pts</u>	<u>GARÇONS</u>		<u>Pts</u>
1	ANGERS NATATION	15082	1	NANTES NATATION	15687
2	NANTES NATATION	14183	2	ANGERS NATATION	14252
3	ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE	13180	3	AS CARQUEFOU	13349
4	LA ROCHE SUR YON NATATION	13090	4	LA ROCHE SUR YON NATATION	13124
5	SAINT NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION	12514	5	CN LE MANS	12735
6	CN LE MANS	12210	6	ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE	12669
7	AS CARQUEFOU	11965	7	STADE LAVAL	12608
8	STADE LAVAL	11831	8	SAINT NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION	12089
9	ST SEBASTIEN NATATION	11790	9	AS AVRILLE NATATION	11430
10	CN BEAUPREAU	11357	10	ST SEBASTIEN NATATION	11417
11	ANCENIS NATATION COURSE	10619	11	CHOLET NATATION	11173
12	ES SEGRE	10571	12	ANCENIS NATATION COURSE	11046
13	CHOLET NATATION	10128	13	ASPTT NANTES	10851
14	AS AVRILLE	9787	14	LES SABLES D'OLONNES DPO	10808
15	JS COULAINES	9581	15	ES SEGRE	10598
16	LES SABLES D'OLONNES DPO	8852	16	CHALLANS NATATION	10080
9					
Équipes remplaçantes					
1	CN FONTENAY-LE-COMTE	8377	1	CN BEAUPREAU	9840
2	CHALLANS NATATION	8143	2	JS COULAINES	9358
3	DAUPHINS DE MAYENNE	7917	3	AS BOUGUENNAIS REZE	8270
4	PORNIC PAYS DE RETZ	7892	4	AN DISTRICT BLAIN	8206
5	CHATEAU GONTIER NATATION	6944	5	CN FONTENAY-LE-COMTE	7929